

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU 13 DECEMBRE 2016

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 4 juillet 2016
2. Présentation de la planification financière 2017-2021
3. Présentation du budget de fonctionnement 2017
 - Rapport de la Commission financière
 - Approbation
4. Présentation du budget des investissements 2017
 - 4.1 Routes communales et génie civil :**
 - Réfection de la route de Peireivuat
 - Valorisation de la traversée du village (Valtraloc), secteur sud, gare-direction Attalens
 - 4.2 Approvisionnement en eau**
 - Changement de la conduite « En Reynet »
 - 4.3 Protection et aménagement du territoire**
 - Etude – remise à ciel ouvert du ruisseau de « Pra-Chermin »
 - Participation construction conduite eaux claires route de Granges
 - 4.4 Gérance des immeubles**
 - Bâtiment scolaire : réfection façades, remise en état des fenêtres façade ouest
 - Immeuble Ancienne cure : remplacement et entretien des portes et des fenêtres, entretiens divers
 - 4.5 Aménagement du territoire**
 - Révision du PAL, honoraires urbaniste
2^e enquête publique
 - 4.6 Rapport de la commission financière**
 - 4.7 Approbations**
5. Nomination de 2 membres supplémentaires à la Commission d'urbanisme
6. Site Internet
7. Divers

Il est 20h10, Mme Anne-Lyse Menoud, Syndique, ouvre la séance et salue les citoyennes et citoyens présents. Elle excuse Mme Sandra Tâche, collaboratrice administrative, ainsi que M. Gilbert Coquoz, personnes n'ayant pas pu être présentes.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'article 3 du Règlement d'application de la Loi sur les communes autorise l'enregistrement des délibérations de l'assemblée. Ce sera le cas ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif communal.

Cette assemblée a été légalement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet bossonnens.ch.

Aucune remarque n'étant formulée sur la convocation et son contenu, l'assemblée peut délibérer valablement.

Trois scrutateurs sont nommés : Mme Rose-Marie Cottet, ainsi que MM. Alain Sager et Ronald Perroud. 78 personnes habilitées à voter sont dénombrées, la majorité absolue est donc de 40.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente assemblée était à disposition au bureau communal et publié sur le site Internet. La lecture n'est pas demandée, il est accepté par 73 voix et 1 abstention.

2. Présentation de la planification financière

Mme Anne-Lyse Menoud précise tout d'abord que la planification financière est un outil de gestion et de conduite, permettant au Conseil communal d'établir un plan quinquennal ainsi que d'analyser les recettes et les dépenses et déterminer la marge nette d'autofinancement. La planification financière est inscrite dans la loi sur les communes et son règlement d'exécution ; elle doit être présentée chaque année au législatif, ce dernier ne devant toutefois pas la voter.

Le plan quinquennal dont il est question ce soir a été établi pour la période de 2017 à 2021. En raison des charges liées en constante augmentation et des charges découlant des importants investissements à effectuer dans le cadre du district, tels l'agrandissement du Cycle d'Orientation, la rénovation des homes du Châtelet et de Saint-Joseph, de même que l'agrandissement de la station d'épuration à Ecublens, la planification financière laisse entrevoir des années difficiles.

La parole est donnée à M. Jean-Pierre Vaucher, boursier communal, afin de présenter en détail la manière avec laquelle la planification est élaborée, ainsi que le tableau de la marge nette d'autofinancement et les éléments pris en compte, soit les charges financières des différents investissements, intérêts et amortissements. De même, il passe en revue les différents dossiers en cours d'élaboration, ayant une incidence sur la planification financière future. En conclusion, M. Vaucher constate que, même si les investissements prévus sont réalisés ou reportés, l'avenir s'annonce difficile.

M. Raymond Sugnaux se demande si nous allons vers un déficit, alors que le canton annonce un résultat positif. M. Vaucher lui répond que le problème vient des charges reportées sur les communes, celles-ci augmentant année après année et sur lesquelles nous n'avons pas de marge de manœuvre.

Il n'y a pas d'autre intervention de l'assemblée. M. Daniel Borno, Président de la Commission financière, informe que cette dernière a été informée en détail lors de la séance du 5 décembre avec le Conseil communal et que cela est le reflet de la situation financière actuelle de la commune. Il relève que le travail d'élaboration de la planification est fait avec précision et conclut avec le préavis favorable de la commission.

5. Présentation du budget de fonctionnement 2017

Le Conseil communal a adopté le budget 2017 en séance du 21 novembre, puis l'a présenté à la commission financière le 5 décembre. Il boucle avec un bénéfice de Fr. 3'524.00. Les charges s'élèvent Fr. 6'370'366.91 et les produits à Fr. 6'373'890.91.

La parole est donnée à M. Bruno Fischetti, Conseiller communal en charge des finances. Il précise tout d'abord que ce budget n'a pas été simple à établir, en regard avec la hausse

des dépenses liées, mais que le Conseil communal veille à une gestion stricte des finances et maintient une politique restrictive en matière de dépenses étant de sa compétence. Il poursuit avec une présentation détaillée et à l'écran des postes principaux et d'intérêt figurant dans le budget de fonctionnement pour l'année 2017.

Il est répondu à M. Raymond Sugnaux que les frais du cimetière font l'objet d'une répartition intercommunale.

Il n'y a pas de question au terme de la présentation. La parole est dès lors donnée à M. Daniel Borno, Président de la Commission financière, qui indique que le rôle de cet organe est de valider les budgets lui étant soumis. Il relève que les charges liées sont justifiées, elles augmentent de Fr. 73'000.00, ainsi que le respect des amortissements obligatoires demandés par le canton. D'autre part, la hausse d'impôts décidée lors d'une précédente assemblée est d'ores et déjà ressentie. Avec les recommandations d'usage quant à la prudence et l'attention à apporter à la gestion des deniers communaux, M. Borno invite le législatif à adopter le budget de fonctionnement tel que présenté.

Mis au vote, ce budget est accepté par 68 voix, 2 non et 2 abstentions. Mme Menoud remercie l'assemblée.

4. Présentation du budget des investissements

Les nouvelles dépenses d'investissement pour l'année 2017 s'élèvent à Fr. 1'568'000.00 et les reports des années antérieures à Fr. 1'049'700.00, soit un total de Fr. 2'617'700.00. Mme Menoud relève que la conjoncture et les prix favorables permettent l'entretien et la réfection des infrastructures. La présentation des diverses dépenses est effectuée par le conseiller en charge du dossier et complétée par des informations du responsable des finances.

4.1 Routes communales et génie civil – Réfection de la route de Peireivuat

Ces travaux sont estimés à Fr. 1'100'000.00 et seront financés par un emprunt bancaire requérant l'autorisation du Service des communes ; l'amortissement annuel est fixé à 4%.

M. Dominique Cottet motive et souligne la nécessité de ce projet en raison du très mauvais état de cette route communale. De plus, il s'agit du confort des riverains, ainsi que de la sécurité des usagers. La route aménagée aura une largeur de 3,50 avec un trottoir franchissable de 1,65 m le long duquel des potelets amovibles seront installés. L'éclairage public, existant déjà, sera complété et installé sur le domaine public.

M. Pascal Dewarrat s'interroge sur la nécessité de l'investissement important nécessaire à cette réfection, il ne s'agit pas d'une route de transit. Ne serait-il pas possible d'éviter le trafic ainsi favorisé. M. D. Cottet lui répond que la réfection complète de ce tronçon bénéficie à tous les usagers.

M. Raymond Sugnaux pense que ce n'est pas une autoroute et que le trottoir n'est pas nécessaire sur le bas. D'autre part, pourquoi n'a-t-on pas demandé deux estimations.

Mme Menoud sollicite M. Philippe Cottet, ingénieur, qui explique qu'il s'agit d'une estimation pour l'investissement prévu et que lors de la procédure d'adjudication plusieurs offres seront demandées. Il est précisé que le trottoir est prévu jusqu'en bas, selon décision prise par le Conseil communal pour des raisons de sécurité.

Mme Camille Rol trouve que la dépense est importante en regard des finances, celle-ci ne pourrait-elle pas être revue à la baisse ? Mme Menoud lui répond que ce projet est adapté à la situation et que le montant final sera certainement inférieur.

M. Dominique Cottet indique que la largeur de la route ne favorise pas le passage des gros véhicules.

M. Marc Hirsbrunner demande s'il ne serait pas possible de mettre en place des restrictions pour la partie du bas ; Mme Menoud répond que cette possibilité a été abordée mais pas retenue.

M. Frédéric Wydler estime qu'il ne faut pas favoriser le trafic par ces aménagements mais plutôt d'obliger l'utilisation des routes de transit. M. B. Fischetti indique qu'avec cette réfection, il n'est pas question d'encourager le transit, mais d'améliorer la sécurité des riverains et usagers.

M. Vauthier, habitant le quartier du Caro, insiste sur le très mauvais état de la route, d'où la nécessité de sa réfection vu le développement de ce quartier de la commune et notamment la sécurité des enfants.

M. Raymond Sugnaux précise qu'il n'y a pas que les enfants mais aussi les personnes âgées.

M. Pascal Dewarrat estime que ce projet ne va pas dans l'intérêt général.

4.1 Valorisation de la traversée du village (Valtraloc) secteur sud, gare-direction Attalens

M. Dominique Cottet indique que projet allant de la gare en direction d'Oron est abandonné en raison du déplacement de la gare et création d'un giratoire, dossier en cours auprès des TPF – Transports Publics Fribourgeois. Il s'agit ici de sécuriser le chemin de l'école, emprunté journalièrement par nombre d'enfants et profiter de la pose d'un revêtement phono-absorbant sur la route cantonale, prévu par les ponts et chaussées. Il s'agit d'un complément de budget de Fr. 38'000.00 financé par les liquidités courantes.

M. Donatien Cottet s'interroge sur la nécessité de cet objet. M. Dominique Cottet répond qu'il s'agit en l'occurrence de faire une étude.

M. Raymond Sugnaux relève que la pose de chicanes sur la route cantonale n'est pas nécessaire. M. Dominique Cottet répond qu'il s'agit d'une étude. M. Sugnaux propose de mettre en place un contrôle fixe de la vitesse.

M. Marc Hirsbrunner demande si les frais sont partagés avec le canton. Mme Menoud rappelle qu'il s'agit ici d'une étude. Les travaux effectués ensuite sont à la charge du canton pour ce qui est de la route cantonale et de la commune pour le trottoir.

M. Paul Cottet relève les mauvais échos des aménagements effectués à Attalens ; il lui est répondu que la situation n'est pas comparable.

M. Dominique Cottet informe l'assemblée que le prolongement du trottoir en direction d'Attalens, en remplacement de l'actuel accotement, est envisagé.

M. Bernard Genoud propose de mettre en place un ralentissement à la route de Palézieux. Mme Menoud indique que cela est prévu dans le projet Valtraloc nord, qui n'est pas abandonné mais reporté.

4.2 Approvisionnement en eau - changement de la conduite « En Reynet »

L'investissement prévu se monte à Fr. 45'000.00 et consiste à remplacer la conduite d'approvisionnement sur le tronçon initial de la route de Reynet. Cette dépense sera financée par les liquidités courantes. Cela est devenu nécessaire en raison de plusieurs interventions pour réparer des fuites.

M. Bernard Bochud demande pourquoi ce travail n'a pas été effectué lors de la réfection de la route du quartier. M. Dominique Cottet indique que le tronçon dont il est question n'a pas été touché.

4.3 Protection et aménagement de l'environnement – étude de remise à ciel ouvert du ruisseau de Pra-Chermin

Un montant de Fr. 60'000.00 est nécessaire pour les frais d'étude, dépense financée par les liquidités courantes.

M. Daniel Golay, en charge du dossier, explique qu'il s'agit d'une mesure compensatoire au maintien sous tuyau du dit ruisseau en zone artisanale et industrielle afin de permettre l'extension de celle-ci.

M. Raymond Sugnaux est fâché que l'on prenne le prétexte d'une compensation pour rouvrir les ruisseaux, alors que dans les années 70, on les canalisait afin d'éviter leur pollution. Il dit qu'il faut refuser un tel chantage.

M. Bruno Fischetti répète que l'accord donné par le canton est nécessaire au développement de notre zone artisanale et industrielle, afin d'éviter des crues et des inondations. M. Sugnaux n'est pas d'accord avec les exigences du canton.

M. Pascal Dewarrat demande s'il s'agit actuellement bien d'une étude, ce qui est confirmé.

Mme Maja Diener s'inquiète du fait qu'on demande aux citoyens d'accepter un projet et ensuite on ne sait plus rien. Mme Menoud n'est pas d'accord avec cette affirmation. En ce qui concerne le ruisseau de Pra-Chermin, elle répète qu'il s'agit d'une nécessité pour le développement de la zone artisanale et industrielle.

Mme Rose-Marie Cottet demande si des agriculteurs sont concernés par cette réouverture : il lui est répondu que la commune doit entrer en discussion avec ceux étant concernés.

Mme Camille Rol demande ce qu'il advient en cas de refus. Mme Menoud n'a pas de réponse mais imagine qu'il faudrait remettre à ciel ouvert le ruisseau.

M. Mario Savoy s'interroge sur le but des réouvertures de ruisseaux. La réponse est à trouver dans l'écologie, c'est une question d'époque.

M. Raymond Sugnaux répète que cela n'est pas normal, qu'on n'a rien à dire et qu'il n'est pas d'accord.

M. Marcel Prélaz signale que si le remaniement parcellaire de l'ensemble du territoire communal avait vu le jour, on ne serait pas en train de discuter de ce problème.

Mme Salomé Lutz se déclare être d'accord avec M. Sugnaux.

4.3 Protection et aménagement de l'environnement – participation à la construction d'une conduite d'eaux claires à la route de Granges

En vertu d'une convention avec la commune de Granges, le raccordement sur leur canalisation était à prévoir lors de travaux entrepris par notre voisine. Cet investissement s'élève à Fr. 60'000.00 et sera financé par les liquidités courantes.

Il n'y a pas de question ni d'intervention de l'assemblée.

4.4 Gérance des immeubles - bâtiment scolaire, réfection de façades, remise en état des fenêtres de la façade ouest

M. Aymeric Duprez, en charge dossier, informe l'assemblée qu'il s'agit d'un complément de budget de Fr. 72'000.00 pour la réfection de la façade nord, Fr. 172'000.00 ayant déjà été votés. Il s'avère qu'il est économiquement plus intéressant de pratiquer de la sorte. Le financement sera réalisé au moyen d'un emprunt autorisé par le canton.

4.4 Gérance des immeubles – immeuble Ancienne cure : remplacement et entretien des portes et des fenêtres, entretiens divers

Il n'y a pas de commentaire particulier ; l'investissement s'élève à Fr. 168'000.00 qui sera financé par un emprunt pour lequel une demande d'autorisation au canton sera effectuée.

M. Raymond Sugnaux remémore le dépassement de budget de Fr. 300'000.00 pour les travaux entrepris dans cet immeuble et précise que le travail avait été bien fait.

4.5 Aménagement du territoire – révision du PAL, honoraires urbaniste pour la 2^e enquête publique

Le dossier mis à l'enquête en février 2014 n'a pas poursuivi son chemin. A la suite de l'entrée en vigueur de la loi sur l'aménagement du territoire – LAT et du moratoire y relatif, le dossier a dû être adapté. Une seconde mise à l'enquête publique sera effectuée. Des honoraires d'urbanisme pour un montant de Fr. 25'000.00 sont nécessaires et seront financés par les liquidités courantes.

M. Bruno Fischetti, conseiller en charge des finances effectue ensuite une présentation complète du budget des investissements.

Il n'y a plus de question de l'assemblée, Mme Menoud remercie les intervenants pour les informations données concernant les divers objets soumis à approbation du législatif.

4.6 Rapport de la Commission financière

La parole est donnée à M. Daniel Borno, Président de la Commission financière. Les investissements ont fait l'objet d'une présentation détaillée par le Conseil communal le 5 décembre 2016. Les dépenses envisagées ayant été jugées nécessaires, la Commission financière s'est déclarée favorable à l'unanimité. Au terme du rapport, avec les recommandations d'usage, M. Borno invite l'assemblée à approuver le budget tel que présenté.

Mme Anne-Lyse Menoud remercie le Président et les membres de la Commission pour le travail effectué et confirme avoir pris bonne note des remarques, en assurant que le Conseil communal reste attentif à la dépense. Elle précise d'autre part que sans étude, il n'est pas possible de connaître le montant des travaux. A son tour, Mme Menoud invite l'assemblée à accepter les budgets tels que présentés.

4.7 Approbations

Plus de remarque ni question de l'assemblée, les différents investissements sont dès lors soumis à votation, les résultats sont les suivants :

4.1	Réfection route de Peireivuat	54 oui	13 non	6 abstentions
	Valtraloc	54 oui	4 non	15 abstentions
4.2	Conduite eau potable Reynet	76 oui	1 non	1 abstention
4.3	Remise ciel ouvert ruisseau Pra Chermin	31 oui	29 non	14 abstentions
	Conduite eaux claires rte Granges	68 oui	0 non	10 abstentions
4.4	Travaux bâtiment scolaire	70 oui	0 non	7 abstentions
	Entretien bâtiment Ancienne cure	71 oui	0 non	3 abstentions
4.5	Plan d'aménagement local	64 oui	0 non	10 abstentions

Mme Anne-Lyse Menoud remercie l'assemblée pour le soutien apporté et la confiance témoignée au Conseil communal lors du vote sur les budgets.

Dans un premier temps, la remise à ciel ouvert du ruisseau de Pra Chermin a été refusée, la majorité absolue ayant été appliquée alors que c'est la relative qui doit légalement l'être.

Cela a fait l'objet d'un rectificatif adressé à tous les ménages, affiché aux piliers publics et publié dans la Feuille Officielle et le Messenger.

5 Nomination de 2 membres supplémentaires à la Commission d'urbanisme

Cet organe communal doit être majoritairement composé de personnes élues par le législatif. Cela n'est pas le cas aujourd'hui, la Commission étant composée de 3 Conseillers communaux et de 2 membres extérieurs. 2 nouveaux membres sont proposés afin de compléter dite commission. Il s'agit de M. Laurent Dorthe, ingénieur civil et de M. Roger Metzger, architecte. Il n'y a pas de remarque et pas d'autres candidats, dès lors, en vertu du règlement d'application de la Loi sur les communes, ces deux personnes sont proclamées élues.

6 Site Internet

M. Sébastien Piller, en charge du dossier, présente le nouveau site de la commune mis en production ce jour même. Il a été élaboré au moyen d'outils modernes et il est basé sur des plateformes actuelles. Ce site est également plus compatible avec l'environnement informatique d'aujourd'hui. On y trouvera notamment une rubrique « pilier public » servant à publier diverses informations telles les mises à l'enquête publique notamment. Autre nouveauté, le lien avec Facebook, afin que les informations soient diffusées en réseau.

L'assemblée n'a pas de remarque sur ce sujet.

7 Divers

M. Pierre Gruaz remercie pour la présentation des budgets et les explications données. Il demande s'il était possible que les informations soient plus concises et ainsi éviter une lecture fastidieuse.

M. Marc Hirsbrunner regrette que les citoyennes et citoyens particulièrement concernés par le nouveau règlement sur l'épuration des eaux n'aient pas pu prendre la mesure des incidences de l'entrée en vigueur de celui-ci. Dans de tels cas, il propose que des informations claires et précises, de même que l'impact financier pour les contribuables, soient donnés avant l'assemblée communale, afin que le législatif puisse prendre une décision en toute connaissance de cause.

Tous ces éléments devraient être publiés dans l'édition du Bosson'Info précédant la tenue de l'assemblée, ainsi que sur le site Internet communal. Il s'agit d'améliorer la communication et l'information à la population.

La question de la sonorisation de la salle est également à revoir car elle ne permet pas une bonne compréhension des débats et interventions, ce qui n'est pas satisfaisant.

Il n'y a plus de question ni intervention de l'assemblée. Mme Anne-Lyse Menoud remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active, leur intérêt, ainsi que pour le soutien et la confiance témoignés à l'exécutif communal.

Le Conseil communal recomposé pour cette nouvelle législature a siégé à 31 reprises depuis son entrée en fonction et ses activités ont été intenses durant ces quelques mois. Cela permet à Mme Menoud de dire que l'exécutif a pris ses marques et a trouvé son rythme de croisière.

Elle énumère les divers dossiers ayant été traités, notamment la reprise du projet de traversée de localité « Valtraloc », le projet de sécurisation du carrefour de la gare, le développement de la zone artisanale et industrielle ou encore le plan d'aménagement et la réfection de la route des Biolles.

La gestion des séances du Conseil communal a été modernisée avec la dotation de chacun d'une tablette permettant aux conseillers de consulter les différents dossiers mis à

disposition dans leur dossier personnel. Cela permet d'être efficace dans le traitement des dossiers pour les séances hebdomadaires.

Bossonnens compte aujourd'hui 1492 habitants, commune à taille humaine et favorisant le dialogue et l'écoute entre les autorités et la population, permettant de trouver les solutions dans l'intérêt de tous.

Avant de mettre un terme à l'assemblée, Mme Menoud remercie ses collègues du Conseil communal pour le travail accompli et pour la bonne ambiance régnant dans les séances. Des remerciements sont également adressés au personnel, administration, voirie, conciergerie, accueil extrascolaire, enseignants, ainsi que toutes les personnes travaillant pour le bien de la collectivité et l'harmonie du village.

Pour terminer, elle adresse les vœux du Conseil communal aux citoyennes, citoyens, ainsi qu'à leur famille pour de merveilleuses Fêtes et souhaite à tous une bonne et heureuse nouvelle année 2017.

M. Dominique Cottet, Vice-Syndic, remercie et félicite à son tour Mme Menoud pour ce début de législature en sa qualité de syndique, tâche reprise avec compétence et maîtrise, ainsi que pour sa gentillesse et le bon esprit qui prévaut dans le cadre du Conseil communal.

Il est 23h00, l'assemblée est levée et les citoyennes et les citoyens sont invités à partager le verre de l'amitié.

Lu et approuvé le

Le Président

Le secrétaire